

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# L'association Prévention Routière remet officiellement le label « Ville prudente » à Loudéac

Le mercredi 30 janvier 2019, une délégation de l'antenne bretonne de l'association Prévention Routière a été reçue en mairie de Loudéac pour la remise officielle du Label Ville Prudente. M. Bruno Le Bescaut, maire de Loudéac, a reçu des mains de M. Olivier Clément, Directeur régional de la Prévention Routière Bretagne et Pays de Loire, la plaque symbolique de ce label qui sera apposée en entrée de ville.



### LOUDEAC RECOMPENSEE POUR L'ENSEMBLE DE SES ACTIONS EN FAVEUR DE LA SECURITE ROUTIERE

L'objectif de ce label créé en 2017 est de mettre en avant les communes, quelle que soit leur taille, les plus exemplaires en matière de sécurité et de prévention routières. Loudéac est ainsi félicitée par les nombreuses actions mises en place par la Municipalité, sa police municipale et ses services techniques :

- Les mesures de prévention instaurées, notamment sur les indicateurs établis pour mesurer le risque routier.
- Les actions d'information et de sensibilisation menées en direction des différents usagers : chaque membre de l'équipe de police municipale détient le statut de « moniteur d'éducation routière » et est appelé à intervenir tant auprès des scolaires qu'auprès de publics adultes : associations, seniors...
- Distribution d'un gilet jaune à chaque élève de CP des écoles de la ville pour des déplacements en toute sécurité sur l'ensemble de leur scolarité
- Aménagements urbains en faveur du partage de l'espace public et de la sécurité de chacun : zones de ralentissement, voies cyclistes protégées, mise en sécurité des trottoirs et passages piétons...
- Sensibilisation des agents de la ville aux règles de sécurité routières et aux bons gestes à adopter
- ...

« La sécurité de nos concitoyens est au cœur de nos préoccupations. Je suis fier qu'elle soit aujourd'hui récompensée », Bruno Le Bescaut, Maire de Loudéac.

Contact presse

*« Ce label récompense un travail coordonné entre élus et agents de la ville, qu'il s'agisse de la Police Municipale ou des services techniques, pour sensibiliser les usagers aux risques routiers mais aussi pour réfléchir chaque aménagement dans la sécurité de chacun », Robert Bellec Maire adjoint à la prévention et la sécurité.*

## **UNE PREMIÈRE ANNÉE DE LABELLISATION PROMETTEUSE**

Pour sa première édition, le label « Ville Prudente » a examiné 239 candidatures sur les 299 ouvertes sur villeprudente.fr. La majorité des communes labellisées comptent moins de 5 000 habitants. Les villes moyennes de 5 000 à 30 000 habitants représentent un tiers des labellisés alors que quelques grandes villes comme Toulouse, Strasbourg, Reims, Le Havre ou encore Montreuil recevront dès cette année leur label et panneau d'entrée de ville « Ville Prudente ».

## **UN OUTIL INÉDIT D'ANALYSE DES DONNÉES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Chaque ville labellisée bénéficie par ailleurs dans son espace personnel sur le site web, de fiches conseils et pratiques, afin de poursuivre et d'optimiser ses actions de prévention routière.

Villeprudente.fr intègre également un outil inédit sur son site internet permettant aux élus de mieux cibler les besoins de leur commune en matière de prévention et de sécurité routières. En quelques clics, les communes disposent de 10 ans de données et peuvent visualiser l'évolution et les caractéristiques de l'accidentalité routière sur leur territoire.

## **L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE, UN PARTENAIRE HISTORIQUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Grâce à son réseau départemental, l'association Prévention Routière a toujours travaillé aux côtés des collectivités territoriales. En collaboration avec ces dernières, elle organise régulièrement au niveau local des actions de sensibilisation auprès des établissements scolaires. C'est le cas chaque année sur Loudéac dans le cadre des missions de prévention de la Police Municipale auprès des élèves de CM1 et CM2 à travers des épreuves théoriques en classe et épreuves pratiques sur la piste municipale de prévention routière située près de la piscine.

Membres de la délégation de la Prévention Routière Bretagne et Pays de Loire présents en mairie de Loudéac ce 30 janvier 2019 :

- Olivier Clément : Directeur régional Bretagne et Pays de Loire
- Gilles Dolédec : délégué bénévole (Comité APR 35)
- Joël Derrien : délégué bénévole (Comité APR 35)
- Patrick Besnoux : délégué départemental (Comité APR 22)
- Alain Girod : délégué bénévole (Comité APR 22)
- Jean-Yves Jéglot : délégué bénévole (Comité APR 22)

---

Contact presse

Mairie de Loudéac – Service communication  
tél. : 02 96 66 85 15 / 06 42 16 21 10  
email : g.dorge@ville-loudeac.fr